

N° 1/3.09

PREAVIS N° 1/2.09

ACCEPTATION DE LA SUCCESSION DE MME ROSA SCHOPFER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Faisant suite à la volonté exprimée par le Conseil communal du 4 février, la Commission des finances s'est réunie lundi 23 février pour étudier le préavis.

1 PREAMBULE

Mme Rosa Schopfer, née le 17 juillet 1905 à Genève, de nationalité suisse, a vécu à Morges du 6 décembre 1971 au 3 juin 1976, puis du 10 décembre 1980 au 12 mai 1985, date de son décès.

Mme Rosa Schopfer est décédée sans laisser de dispositions de dernière volonté et, après des années de recherches, il a pu être établi qu'elle n'avait pas d'héritiers légaux.

2 EN DROIT

Au niveau fédéral, c'est l'article 466 du code civil qui s'applique. Dans le canton de Vaud, la matière est régie par l'article 120 de la loi d'introduction dans le canton de Vaud du Code civil suisse (LVCC) qui dispose ce qui suit : *La succession est dévolue, à défaut d'autres héritiers, par moitié au canton et à la commune du dernier domicile du défunt.*

Dès lors, cette succession est dévolue pour moitié à l'Etat de Vaud et pour moitié à la Commune de Morges. La succession a été soumise à inventaire. L'actif s'établit à CHF 3'662.62 avec un actif net estimé à CHF 2'026.62.

Le Juge de paix nous a accordé jusqu'au 19 mars pour prendre parti sur cette succession.

3 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à accepter la succession sous bénéfice d'inventaire de feu Mme Rosa Schopfer selon l'inventaire établi par la Justice de paix du district de Morges;
2. d'inviter la Municipalité à porter la somme qui lui revient, sous déduction des frais, en recettes extraordinaires.

au nom de la Commission des finances
Le président

Eric Décosterd